Chemin faisant

Le « crank » en action

Vous savez ce que c'est que le « crank » — cette espèce d'homme singulier, dont les singularités et les bizarreries sont aussi tenaces qu'inattendues et s'exercent malheureusement dans les graves questions. En français, nous le traitons de « piqué » ou plus familièrement de « loufoque » — mais chez nous, en général, les « loufs » ne jouent pas de rôle important et ne dirigent pas les affaires du pays. En Angleterre, au contraire, contrée d'origine et nourricière du « crank », on pourrait, me disait un de nos compatriotes — et je vous ai cité son propos en vous parlant une première fois des « cranks » — écrire l'histoire anglaise rien qu'en exposant l'intervention du « crank » à travers les âges du Royaume-Uni. Un des chapitres de l'histoire contemporaine britannique vient de se clore par la chute et l'éloignement d'un « crank » aussi authentique que représentatif. M. Lloyd George est en vacances.

Il faut distinguer entre le « crank » à froid et le « crank » à chaud. Lorsqu'il est froid, il garde certes sa manière de voir et de traiter les événements et les hommes, mais il ne manifeste pas et ne fait pas la parade devant l'univers qu'il veut éblouir et convaincre. Mais à chaud il se démène, il s'agite, il devient agressif et terrible. Ses « esprits animaux » manifestent leur impatience et leur entrain; ils circulent avec violence, décuplant la puissance vitale et naturellement malfaisante du possédé. C'est une façon d'illuminé en dedans. Il n'a pas de repos. Il lutte, il combat sans répit. Voyez le cas de M. Lloyd George. Au lieu de jouir paisiblement de sa villégiature, de « lézarder » au soleil, de s'abandonner à la contemplation du ciel et de la mer bleus, il n'est plus à Algésiras, il s'établit dans la Ruhr. Il travaille pour M. Cuno, autant dire pour un roi de Prusse de l'heure actuelle; il exhorte les magnats à la résistance et prêche la grève aux ouvriers. Le spectacle des faits et des incidents qui se succèdent lui paraît être la confirmation de ses prévisions. Il jubile. Il veut qu'on sache qu'il a raison. Et pour avoir raison, que ne feraient les hommes? Ils sacrifieraient tout à cette irrésistible vanité. La France a refusé d'entendre M. Lloyd George; M. Poincaré n'a pas écouté ses conseils, eh bien, l'une et l'autre doivent périr s'ils continuent à prêter l'oreille à un ennemi subtil et opiniâtre qui les induit en tentation et en erreur. C'est le diable, le diable en personne qui les tient à sa merci, qui les envoûte et les possède. M. Lloyd George est aussi sûr de cette vérité que de sa propre existence. Son démon intérieur lui montre le diable partout chez nous.

C'est pour nous exorciser qu'il nous attaque. L'amour de notre pays seul l'inspire. Il s'efforce de faire notre salut. Il croit vraiment au diable et à l'enfer. Nous n'avons pas assez tenu compte de ce tour d'imagination et de cette croyance ancrée dans son esprit religiosomystique. S'il parvenait à nous donner la crainte de l'enfer ou plutôt et d'abord la méfiance du diable, ce serait pour nous le commencement de la sagesse. Notre sécurité, notre prospérité exigent que nous fassions alliance avec M. Lloyd George contre le diable. Cette âme de pasteur gallois, qui veut agir sur la pensée par des images terribles capables d'amener la conversion, me rappelle ces prédicateurs bretons qu'on appelle là-bas des « tableauteurs ». J'ai vu autrefois l'un d'eux au Folgoët. Entré dans l'église, je remarquai de chaque côté de la chaire des tableaux — évoquant ces toiles que des chanteurs de complaintes, en plein vent, frappaient d'une longue baguette, s'abattant sur la scène qui illustrait le couplet chanté. C'étaient le plus souvent des assassinats, celui de Fualdès par exemple, suivi du châtiment. Les tableaux du Folgoët représentaient des cœurs énormes, peints en rouge, dans lesquels rampaient ou volaient des animaux fantastiques. Ces cœurs étaient surmontés d'une tête de femme. D'autres tableaux portaient des scènes symboliques: une femme à son lit de mort; à son chevet, un diable aux pieds fourchus montrant d'un doigt démesuré des flammes vertes qui déjà lèchent les pieds du lit. Jusqu'à la dernière minute, il faut se garder des tentations de Satan... Le « tableauteur » Lloyd George se plaît à nous montrer les flammes vertes que le diable a allumées dans la Ruhr, terre d'enfer.

A Algésiras, l'ex-Premier anglais poursuit son apostolat. Il nous lance de virulentes philippiques. Quel dommage! Il ne profite pas assez de sa villégiature. Il ne goûte pas, comme il convient, le pittoresque du lieu et l'agrément de sa résidence. L'hôtel est d'apparence fort sympathique; il a une architecture bizarre qui doit plaire à des Anglais. On dirait une grande ferme, une illustration des œuvres de Walter Scott avec ses *bow windows* d'angle, sa tourelle centrale, ses espèces de belvédères massifs et trapus. Le bâtiment ne comporte pas, en effet, plusieurs étages réguliers dans le style des hôtels modernes; il n'offre pas l'aspect d'un immeuble aux ouvertures symétriques et d'une hauteur imposante. Il est plutôt bas, comme couché à la manière des maisons du pays. Des galeries font face à la baie; au milieu de la construction un charmant *patio* met sa note andalouse; il est pavé de marbre blanc et entouré d'une galerie au toit incliné, garni de briques vernissées rouges et vertes que supportent des colonnes de marbre rouge. Le jardin, devant l'hôtel, est magnifique : les gardenias, les magnolias, les eucalyptus, les myrtes, les palmiers, les citronniers et les orangers y marient leurs ombres violettes et leurs parfums lourds ou subtils qu'avive toujours une pointe d'air marin. Ce décor invite à la paix, à la joie de l'heure qui passe. Il ne convient pas à un prophète irrité. Son effet lénifiant et bienfaisant apaiserait, semble-t-il, le « crank » le plus excité. S'il pouvait aller jusqu'à inciter au recueillement et à la méditation, qui sait si M. Lloyd George ne distinguerait pas, au tournant d'une allée, une voix qui doucement lui rappellerait ses variations, non pas de toute sa carrière, mais seulement depuis dix ans. Elle lui remettrait en mémoire son attitude vis-à-vis de lord Roberts qui dénonçait le péril et la menace allemands, son rôle à la veille de la guerre quand il luttait pour que l'Angleterre restât neutre — puis, la guerre engagée, ses promesses d'aller chercher dans les poches allemandes jusqu'au dernier *farthing*, de s'emparer de Guillaume II — et tout le scénario cinématographique du châtiment. Elle évoquerait son appui donné au sionisme et à la reconnaissance en Palestine d'un Etat juif, sa politique grecque... Elle n'insisterait pas, sans doute, dans l'espoir que M. Lloyd George se souviendrait. Charitable illusion! Devant le lion de granit qu'est Gibraltar, et dont la puissante silhouette fait également songer à une masse guerrière embossée, sur des ancres solides, à cette pointe d'Espagne, l'homme d'Etat anglais pense avec fierté que le Royaume-Uni a assuré sa sécurité loin de la métropole, organisant son contrôle sur les mers, au risque de l'établir sur des terres étrangères — mais il ne comprend pas, il ne comprendra jamais que la France veuille se protéger, se garantir, bref avoir une sécurité semblable à ses portes, à quelques heures de sa capitale.

JOSEPH GALTIER.

NOUVELLES DU JOUR

Au ministère des travaux publics

M. Yves Le Trocquer, ministre des travaux publics, a reçu hier après-midi une délégation de la fédération des mécaniciens et chauffeurs qui l'a entretenu de l'application des règlements du travail et de la question de rétrogradation, pour raison d'inaptitudes physiques, des mécaniciens de route au grade de mécaniciens de manœuvre.

Le ministre a assuré les délégués qu'il examinerait avec bienveillance leurs revendications.

Conseils généraux

Au conseil général de Meurthe-et-Moselle, réuni en session extraordinaire, le président, M. Albert Lebrun, sénateur, ancien ministre, a prononcé l'allocution suivante :

Après une attente de plus de trois années, la France a montré une patience et une longanimité à toute épreuve. Elle a pu se convaincre que l'Allemagne n'avait qu'un but : atermoyer pour ne pas payer les réparations, dans l'espérance d'événements nouveaux, qui la délivreraient peut-être. Alors, elle s'est résolue à certaines mesures de contrainte et de coercition qu'il sera bien difficile à l'Allemagne, malgré les mensonges de sa presse, d'assimiler aux destructions systématiques que, pendant quatre années, elle a fait subir aux régions envahies.

Je suis certain de traduire votre sentiment, et aussi celui des populations que nous représentons ici, en adressant au gouvernement de la République l'expression de notre pleine adhésion à ces mesures et en y joignant celle de notre confiance en vue de les poursuivre avec persévérance et sans faiblesse, jusqu'à ce qu'enfin l'Allemagne consente à rentrer dans les voies de la justice et du droit que dictent les clauses du traité au bas duquel elle a mis sa signature.

Puis l'assemblée a voté à l'unanimité le vœu que voici :

Le conseil général approuve l'attitude du gouvernement envers l'Allemagne et l'invite à y persévérer avec une inébranlable fermeté.

ARMÉE

CORRESPONDANCE DES MILITAIRES DE L'ARMÉE DU RHIN. — Les dispositions suivantes ont été adoptées, relativement à l'acheminement des correspondances des militaires envoyés en renfort à l'armée du Rhin, en vue de la progression vers la Ruhr :

Tant que l'armée du Rhin n'aura pas fait connaître à ces militaires le numéro du secteur postal desservant leur unité, ces correspondances devront être acheminées sur le « bureau frontière D, secteur postal 219 », qui fera suivre lesdites correspondances jusqu'à destination.

Dès que les militaires ci-dessus mentionnés connaîtront le numéro du secteur postal de l'armée du Rhin auquel est rattachée leur unité, ils feront connaître ce numéro à leurs correspondants. Ces derniers devront alors libeller de la façon suivante les adresses des correspondances en question :

Nom et prénom du destinataire; grade; unité (compagnie, escadron ou batterie); corps ou service; numéro de secteur postal, *à l'exclusion de tout nom de localité.*

MARINE

NOMINATION. — L'ingénieur général de 2e classe d'artillerie navale Gatard est nommé président de la commission d'expériences de Gâvres.

UNE LUEUR DANS LA NUIT

L'orientation de la lutte antituberculeuse

Au directeur du *Temps*.

Pour se rendre compte du terrible danger que fait courir la tuberculose à la race humaine, il faut avoir présent à la mémoire le jugement que portait sur elle le professeur Landouzy : « La tuberculose est le plus terrible fléau que la terre ait porté; elle compte à elle seule plus de victimes qu'aient jamais faites les calamités les plus grandes, les tremblements de terre et les famines, les guerres les plus meurtrières, les épidémies les plus épouvantables. Le typhus, le choléra, la peste, en leurs incursions d'Europe, intermittentes, rares et courtes, ne sont rien, si on les compare à la tuberculose qui, sans trêve sur le globe, fauche annuellement plus de deux millions de vies humaines! »

Les plus grands savants du monde entier ont recherché le remède à ce mal inexorable. Mais, depuis les espoirs immenses, si cruellement déçus, que fit naître en 1890, au congrès international de Berlin, la trop sensationnelle communication de Robert Koch sur les vertus immunisantes de sa « lymphe », celle aussi de Behring sur la *tulase* au congrès de Paris, en 1905, ce n'est pas sans un certain scepticisme que le praticien considère toute nouvelle méthode, qu'elle paraisse constituer on non un progrès notable de la thérapeutique spécifique antituberculeuse.

Souvent remarquables en théorie ou au laboratoire, dès que l'expérimentation humaine entre en jeu, les résultats de chaque méthode semblent se dérober, se traduisant souvent par une aggravation plus ou moins rapide de l'état du malade. Chaque insuccès augmente encore la méfiance et amène peu à peu nos plus éminents phtisiologues à se convaincre et à dire qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun spécifique de la tuberculose et que le traitement hygiéno-diététique — aération permanente, repos, suralimentation — est la seule ressource, préventive ou curative, permettant de lutter contre le terrible mal.

Constatation navrante, si l'on songe aux millions d'êtres humains contaminés, car, mise à part une infime minorité de privilégiés de la richesse, en situation de vivre sans travailler et de satisfaire aux lourdes dépenses de la cure libre ou sanatoriale, on se demande au prix de quels sacrifices formidables les collectivités pourront parer, non seulement aux nécessités du traitement des tuberculeux, mais à celles qu'impose la préservation des individus menacés par la contagion et à l'obligation de prendre en charge les familles privées, par l'incapacité de travail de leur chef, des ressources indispensables à leur subsistance. La guerre, hélas! a encore accru le nombre des victimes, et la clameur de détresse qui se fait entendre de toute part rend plus angoissante encore la solution du redoutable problème.

En l'absence de tout traitement spécifique, les grands maîtres de la lutte antituberculeuse, quelles que soient leurs opinions et leurs doctrines, ont dû orienter l'effort accompli depuis plus de vingt ans, vers « le traitement hygiéno-diététique ». Le volume récemment publié par le Comité national de défense contre la tuberculose, l'*Armement antituberculeux français*, est le magnifique livre d'or de la croisade entreprise.

Mais si l'on songe que l'Œuvre Grancher, la plus ancienne, la plus florissante et la mieux administrée des œuvres pour la préservation de l'enfance, n'a pu, en raison de ses ressources limitées, placer depuis 1904, soit en dix-huit ans, que 2,450 enfants de la région parisienne, moins de 140 par an, on comprend sans peine le cri d'angoisse des mères, auxquelles les spécialistes de la tuberculose ont dû se borner à signaler la contagion qui menace les leurs.

Si l'on sait d'autre part qu'il y a présentement en France plus de 500,000 tuberculeux *cliniquement* reconnus ou dépistés, dont 330,000 environ n'ont pas de suffisantes ressources pour se soigner à leurs frais, et qu'en réunissant les lits dont peuvent disposer les préventoriums, les sanatoriums privés et populaires, les stations sanitaires, les écoles de rééducation, les hôpitaux sanatoriums, les services hospitaliers d'isolement et les sanatoriums marins, il y a moins de 30,000 places disponibles pour un nombre aussi considérable de postulants, on ne peut qu'être découragé par la médiocrité ou l'insuffisance des moyens de défense antituberculeuse préconisés!

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour prévoir que la lutte contre la tuberculose, ainsi basée sur le double principe de la cure hygiéno-diététique pour les malades et l'éloignement préventif, loin du foyer de contagion, pour les prédisposés, avec l'obligation corollaire d'assister les familles tombées dans le besoin, doive fatalement aboutir à une faillite économique.

La science, il est vrai, n'interrompt pas sa progression victorieuse; ainsi que l'écrivait dernièrement le *Figaro*, à l'occasion du centenaire de Pasteur, ses ressources sont nombreuses et notre espoir en elle est infini.

On comprend malaisément l'espèce de « négativisme thérapeutique » où semblent, dans le monde entier, se cantonner les « leaders » de la lutte contre la tuberculose, selon lesquels il paraît bien que, hors la cure hygiéno-diététique et le moyen héroïque, aux indications restreintes et aux résultats assez inconstants, du *pneumothorax* artificiel, il n'y a guère de salut pour les tuberculeux. Que reste-t-il alors, à l'usage des centaines de mille d'entre eux qui n'ont point la possibilité d'être admis dans un sanatorium et dont les lésions bilatérales ne se prêteraient pas au pneumothorax? A cette foule innombrable, de laquelle Duclaux a dit ce mot terrible : « La tuberculose tient compte de la hiérarchie sociale et frappe de préférence les malheureux », faudra-t-il appliquer la sentence que place Dante à la porte des enfers, *lasciate ogni speranza!*

Aussi, se dégageant des lourdes chaînes de l'égoïsme, faisant abstraction de toute prévention, de toute question d'école, de doctrine et de nationalité, à ne considérer que l'immensité d'un péril mondial, paraît-il opportun d'attirer l'attention du corps médical et de l'élite intellectuelle sur les laborieuses recherches, poursuivies depuis plus de trente ans, d'un savant russe de grand mérite, le professeur Gabrilovitch, médecin-chef des sanatoriums officiels d'Halila, en Finlande. Délégué par le gouvernement impérial, depuis 1905, aux grands congrès internationaux de la tuberculose, cet auteur a publié ou inspiré de nombreux mémoires, non seulement en Russie, mais en Angleterre, aux Etats-Unis, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en Scandinavie et enfin en France, où il s'est réfugié depuis la tourmente bolchevique.

Chargé par son gouvernement d'établir un rapport sur la tuberculine de Koch, il a suivi dès l'origine, en collaboration avec le professeur Cornet, les lamentables expériences instituées dans les maisons de santé de Berlin, où affluaient tant d'infortunés malades! Alors parurent ses premières observations sur « la réaction générale tuberculinique » et « les inconvénients de l'intoxication, grave et lente à se dissiper, déterminée par l'administration de la « lymphe » de Koch ».

Après avoir accompli un stage chez Koch et Pfeiffer, à Berlin, et chez son illustre compatriote Metchnikof, à l'institut Pasteur de Paris, Gabrilovitch, de retour en Finlande, favorisé par le nombre considérable de malades confiés à ses soins, s'efforça longuement, à l'institut des recherches scientifiques sur la tuberculose, fondé en 1907 à Halila, ainsi que dans les sanatoriums impériaux dont il fut, jusqu'en 1917, le médecin-directeur, de résoudre le problème si ardu de la cure spécifique antituberculeuse. Il démontra — notion aujourd'hui classique — que l'extrême toxicité, explicative du prompt discrédit des injections de tuberculine, est fonction des corps protéiques, foncièrement irritants, qu'elle renferme et qu'il importe par conséquent d'éliminer, si l'on veut la ramener, ce qui est capital, au *principe curateur*, soluble et diffusible, dont témoigne la survie du cobaye tuberculeux soumis à des injections réitérées et progressives.

Dès 1908, Gabrilovitch obtenait une tuberculine « désalbumosée » et « dépeptonisée », c'est-à-dire et selon sa conception même, réduite au principe spécifique à l'isolement duquel il s'efforçait de si longue date. Cette tuberculine purifiée, ou, si l'on préfère, cet extrait des cultures de bacilles tuberculeux, privé de substances thermogènes, fut alors, sous le nom d'*endotine* et dans les divers pays que nous citions, l'objet d'une expérimentation très attentive de la part de nombreux bactériologistes et *tuberculinothérapeutes*.

De l'ensemble de toutes ces recherches, partant des mêmes données et tendant au même but, se contrôlant et s'étayant par conséquent l'une l'autre, s'est dégagée peu à peu la méthode thérapeutique que le professeur Gabrilovitch s'est attaché, depuis son arrivée en France, à mettre pratiquement au point et dont il vient d'exposer la théorie scientifique et clinique dans sa brochure sur la *Tuberculose et les ferments*, ainsi que, l'an passé, dans ses *Recherches sur le principe curateur contenu dans la tuberculine*.

Mais pour si rationnelles que nous paraissent les bases scientifiques de cette doctrine, elle n'en resterait pas moins dans le domaine spéculatif, si Gabrilovitch n'avait réalisé une formule, permettant d'expérimenter par la *voie buccale*, sur l'organisme tuberculeux, la valeur de ses affirmations.

Or, depuis plus d'un an, grâce à la collaboration d'une fraction importante du corps médical, les essais effectués, portant sur des centaines de malades, non seulement démontrent l'innocuité de la médication, qui n'engendre aucune réaction fâcheuse, locale ou générale, mais sa valeur curative insoupçonnée. Les belles et scientifiques observations que viennent de publier le docteur Kresser, directeur d'un important dispensaire, d'une part, et, d'autre part, le docteur de Médeville, sont aussi démonstratives qu'impressionnantes, pour tout esprit impartial.

Certes, nous le savons trop, une prudente réserve s'impose obligatoirement en matière de thérapeutique antituberculeuse. Cependant, de l'ensemble des documents recueillis, il ressort que la formule tuberculinique de Gabrilovitch traduirait sur toutes celles qu'on a pu vanter antérieurement un progrès notable et manifeste. Dans un domaine aussi grave pour la vie humaine que celui de la tuberculose, malgré la circonspection que doit revêtir toute opinion qui pourrait faire naître des espoirs prématurés, et sans rien préjuger des résultats plus qu'encourageants signalés par plus de 200 médecins français, il est permis de dire que cette méthode est une des raisons d'espérer que conservent, en présence du quasi-néant de la thérapeutique antituberculeuse officielle, ceux qui, Maîtres et praticiens, sont journellement aux prises avec les souffrances physiques et morales d'innombrables malades.

Devant ce problème formidable qui intéresse l'humanité tout entière, on ne peut s'empêcher de se rappeler les fortes paroles prononcées à Paris, en 1903, par le président Casimir-Perier : « La lutte contre la tuberculose exige la mobilisation de toutes les forces sociales publiques ou privées, officielles ou volontaires. »

On se rend bien compte qu'à la « grande misère » résultant du péril tuberculeux, dont se préoccupent à juste titre tous les gouvernements, ce ne sont pas *seulement* des efforts médico-sociaux — dont l'importance et la complexité sont hors de proportion avec les ressources des budgets en déficit — qu'il conviendrait d'opposer. C'est le *remède* que chacun désire, que chacun réclame, remède en puissance dans les admirables découvertes de Pasteur, remède enfin réellement curatif, enfin réellement *spécifique!*

Correspond-il, plus ou moins étroitement, à la précieuse formule, peut-être encore perfectible, car la science est un perpétuel devenir, préconisée par le professeur Gabrilovitch? Comment ne pas le souhaiter, d'un cœur ardent?

La question, en tout cas, est posée; elle ne tardera pas à être définitivement résolue. Tant mieux si nous pouvions y contribuer. Ce qu'on peut affirmer, sans être taxé de légèreté ou d'enthousiasme irréfléchi, c'est qu'une lueur d'espoir vient de s'infiltrer dans la nuit désolante, la nuit mortelle, où nous nous débattions!..

Professeur GABRIEL PETIT,
de l'Académie de médecine.

Journée parlementaire

LA CHAMBRE

La conservation des archives communales

M. Léon Bérard, ministre de l'instruction publique, d'accord avec M. Maunoury, ministre de l'intérieur, vient de déposer sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi relatif à la conservation des archives communales.

Ce projet donnerait le droit au préfet de prendre toutes mesures utiles, et même de faire déposer d'office aux archives départementales les documents menacés, si l'état des archives d'une commune faisait craindre pour la conservation des documents qui s'y trouvent.

M. Léon Bérard a voulu, par ce projet, défendre une source précieuse pour l'histoire générale et locale, les municipalités ne disposant pas toujours des moyens suffisants.

SÉANCE DU LUNDI 22 JANVIER
(APRÈS-MIDI)

La loi de finances

M. Raoul Péret, qui avait été retenu durant plusieurs jours au chevet de sa femme gravement malade, a repris sa place au fauteuil. Il a été l'objet d'une manifestation de sympathie très chaleureuse de la part de toute l'Assemblée.

La Chambre a continué la discussion de la loi de finances.

L'article 25, qui décide que les diplômes des écoles privées d'enseignement technique ne seront délivrés qu'après l'acquittement d'une somme de 100 ou de 50 francs, selon qu'il s'agit d'écoles reconnues par décret ou par arrêté, est disjoint à la demande de *MM. Join-Lambert, de Monicault* et *Duval-Arnould*.

A l'article 27, *M. Morinaud*, député de Constantine, appelle l'attention du sous-secrétaire d'Etat de l'aéronautique sur l'intérêt qu'il y aurait à envisager la création du courrier aérien Alger-Tombouctou, avec une bifurcation à droite vers Dakar et à gauche vers l'Afrique équatoriale, courrier qui mettra Paris à trois jours du Niger. Il se trouve, dit-il, qu'aujourd'hui ce service peut être sûrement organisé, à la suite de cet événement remarquable qu'est la traversée du Sahara en autochenilles. Par l'auto, par l'avion sera assurée la liaison permanente des deux Afriques françaises, en attendant le transsaharien, qui sera la grande œuvre à accomplir après celle des réparations.

M. Laurent Eynac, sous-secrétaire d'Etat de l'aéronautique, s'associe pleinement aux observations de M. Morinaud :

Le projet de liaison aérienne, postale et commerciale entre Alger et Tombouctou a retenu l'attention du gouvernement. Mais les difficultés de réalisation demandent une étude extrêmement sérieuse : il ne s'agit pas là d'un raid exceptionnel. Quelques raids, accomplis par des équipages de choix, étudieront le parcours aérien. Ensuite, nous nous efforcerons de mettre cette liaison au point.

Les premiers tronçons sont déjà aménagés. Il existe une ligne Alger-Biskra qui sera prolongée jusqu'à Touggourt, une ligne Dakar-Kayes qui atteindra ensuite Tombouctou par Bamako.

M. Emile Vincent (Côte-d'Or) dépose un amendement tendant à la suppression de l'article 31 qui augmentait la taxe sur les bois appartenant aux communes. Il demande le scrutin public. Par 369 voix contre 163 la suppression de l'article 31 est adoptée.

Les bénéfices de guerre

L'application de la loi sur les bénéfices de guerre donna lieu ensuite à diverses interventions. *M. René Laforge* (Corrèze) signale la gravité des articles qui sont proposés à la Chambre en ce qui concerne la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre. Il s'agit, explique-t-il, de modifications interprétatives de la loi du 1er juillet 1916 qui vont à l'encontre des décisions rendues par les tribunaux administratifs, notamment la commission supérieure des bénéfices de guerre et le Conseil d'Etat. Il demande que la discussion, qui entraînerait la Chambre trop loin, ne soit pas abordée et il insiste pour la disjonction des articles 32 A, 32 B et 32 C.

Tout au contraire, *M. Isaac* (Rhône) souligne l'importance qu'il y a de voter le texte des dispositions interprétatives de la loi proposé par la commission :

Vous allez revenir sur des décisions prises, dit M. Lafarge. Pourquoi non, si elles sont contraires aux volontés du législateur ?

Vous allez, dit-il encore, forcer l'administration à rembourser des trop-perçus.

La Chambre veut-elle la justice ? Ou veut-elle simplement profiter d'une interprétation erronée et subtile pour conserver au Trésor des sommes qui n'auraient pas dû lui être versées ?

Mais le *ministre des finances* n'admet pas que l'on revienne sur l'application d'une loi qui est appliquée depuis sept ans. Envisageant le côté pratique de la question, il déclare qu'il faudrait refaire entièrement les 300,000 cotes d'imposition actuellement dressées :

Ce serait déjà un travail très considérable, mais songez que la situation se complique de ce fait que les neuf dixièmes des imposables ont payé. Alors il faudrait rembourser les trop-perçus.

M. Boulisson. — Excellent moyen pour boucler le budget !

Le ministre des finances. — Il m'est impossible de vous dire par quelle somme se chiffrerait cette opération, mais, des sondages faits, il résulte que pour treize industriels parisiens seulement nous devrions rembourser 138 millions. Aussi je ne crains pas d'affirmer que le total des restitutions pour toute la France s'élèverait bien à 400 ou 500 millions.

La disjonction des articles 32 A, 32 B, 32 C mise aux voix est prononcée.

Puis par 433 voix contre 17, la Chambre adopte une disposition additionnelle à l'article 32 A, de M. Levasseur (Seine). Cette disposition est ainsi conçue :

Sont exonérées les sociétés en nom collectif dont un ou plusieurs associés ont été mobilisés et les sociétés en commandite simple dont un ou plusieurs gérants ont été mobilisés dans les conditions indiquées au paragraphe premier, mais seulement pour la part qui revient aux associés mobilisés dans les bénéfices visés par la présente loi.

Sont également exonérés de la contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires à partir du 1er janvier 1919 les contribuables qui ont été mobilisés dans les conditions du paragraphe 1er qui précède et dont le bénéfice total annuel à dater du 1er janvier 1919 n'a pas été supérieur à 30,000 francs : l'imposition ne porterait que sur la tranche qui dépasserait les 30,000 francs.

Finalement sont adoptés les articles visant l'organisation de l'armée et autorisant le gouvernement à réduire à 32 divisions les effectifs militaires stationnés en France et sur le Rhin.

La suite de la discussion est remise à mercredi matin, la Chambre procédant aujourd'hui à la convocation générale des grandes commissions permanentes pour la constitution de leurs bureaux.

LE SÉNAT

A la commission des finances

MM. Milliès-Lacroix, président, et Henry Bérenger, rapporteur général, ont rendu compte à la commission des finances d'une entrevue qu'ils ont eue avec M. Poincaré en vue de renseigner la commission sur les modalités financières et économiques des opérations récemment accomplies et en cours dans la Ruhr et en Rhénanie. L'impression rapportée a été favorable. Le président du conseil leur a fourni les explications les plus satisfaisantes sur les mesures qui avaient été prises en liaison avec la commission des réparations et la haute-commission interalliée.

M. Poincaré a fait connaître les conditions dans lesquelles les produits des gages seront utilisés et les revenus que les alliés seraient en droit d'en attendre. Il a ajouté qu'il restait à la disposition de la commission des finances du Sénat pour la renseigner.

La commission a vivement remercié son président et son rapporteur général du compte rendu fourni sur la situation exacte en Allemagne occupée et les a chargés de rester en contact à ce sujet avec le président du conseil, dont elle apprécie la cordiale confiance.

Sur les conclusions de M. Henry Bérenger, la commission des finances n'a pas approuvé les amendements récemment déposés sur la taxe du blé à la meunerie, et par M. Japy sur les coefficients variables dans les importations des produits étrangers.

ACADÉMIES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES

Académie des sciences

A propos de la relativité. — A l'occasion de deux notes récentes présentées à l'Académie, M. Emile Picard constate que les tentatives pour constituer une dynamique relativiste des systèmes présentent beaucoup d'arbitraire. On peut se demander si la confrontation de l'expérience ou de l'observation avec les résultats d'une théorie présentant une telle indétermination offrira un bien grand intérêt. En tout cas, il ne faut pas s'imaginer, ajoute-t-il, que l'on a fondé une mécanique générale de la relativité. Il ne s'agit guère, jusqu'à présent, que de calculs très remarquables au point de vue mathématique et l'on doit se montrer sceptique en ce qui concerne les conclusions mécaniques que l'on en peut tirer.

La croissance discontinue des plantes. — M. Victor Crémieu a employé, pour apprécier la façon dont les plantes s'accroissent, un cathétomètre sensible au cinquantième de millimètre et une micro-balance sensible au deux cent cinquantième de milligramme. Ces recherches, résumées dans une note présentée par M. D. Berthelot, lui ont montré que les phénomènes de croissance, étudiés sur des tiges d'avoine, de maïs, de pommes de terre et d'oignon, sont en réalité discontinus et consistent en émissions saccadées de méristème par la cellule initiale. Cette discontinuité cellulaire serait comparable à la discontinuité atomique que l'on constate dans l'observation des phénomènes physico-chimiques.

Les facteurs de l'intoxication saturnine. — Divers auteurs anglais ont prétendu que l'intoxication professionnelle dont les peintres sont souvent victimes était bien plus le fait de l'essence de térébenthine que celui du plomb. Dans une série de recherches effectuées à l'institut d'hygiène industrielle, MM. Heim, Agasse-Lafont et Feil ont démontré que la térébenthine n'intervient en rien dans la genèse des accidents vasculaires ou cardio-rénaux que peuvent présenter les ouvriers

---

FEUILLETON DU *Temps*
DU 24 JANVIER 1922

CHRONIQUE MUSICALE

Le centenaire de la naissance d'Édouard Lalo

L'homme. — Sa vie. — Son œuvre.
L'enseignement qu'il propose.

Nous célébrerons, dans quelques jours, le centenaire de la naissance d'Edouard Lalo, avec tout l'éclat qu'il mérite. Aucun soin ne manquera sans doute à cette manifestation de justice et de piété qui fera revivre, pour le plus grand rayonnement de la pensée française, l'une des figures les plus nobles et les plus émouvantes de la musique.

A cette place, où, depuis plusieurs années, le fils du compositeur, M. Pierre Lalo, poussé par une force héréditaire, donne ses leçons de sincérité et de droiture, nous nous devions d'évoquer, les premiers et longuement, le pur souvenir de l'auteur du *Roi d'Ys*. La tâche est délicate et de forts sentiments me troublent en l'abordant. Si familier que je sois de cette lumineuse mémoire, saurai-je prendre le ton qui convient?

Ce qu'il faut de souffrance, de renoncement pour amener au grand jour un peu de vérité, de beauté ou d'harmonie, ceux-là, seuls, l'éprouvent qui, dans l'ombre, s'essayent à l'une de ces cruelles victoires. Longs efforts trop souvent méconnus. Qui peut se flatter de connaître la foi, les principes, pour lesquels de grands artistes ont vécu et sont morts? On est saisi de crainte et d'étonnement devant leurs sacrifices et leurs ambitions généreuses. Sur leurs ouvrages, qu'on dirait encore tachés du sang de leur cœur, les regards trop insistants s'obscurcissent de larmes et s'arrêtent tragiquement.

La vie d'Edouard Lalo, d'une probité si exigeante, d'une force si haute et douloureuse, nous invite à cette pénible rêverie. Elle se déroule selon un plan libre, fier et net, que rien n'embarrasse ni ne brise. Son exemple peut servir de fil de conduite dans le labyrinthe où tout musicien s'engage, et nous remplit encore le cœur de constance et de générosité.

Edouard-Victor-Antoine Lalo, né à Lille, le 27 janvier 1823, descendait d'une famille espagnole, établie en Flandre dès le seizième siècle. On a voulu découvrir dans ses origines ibériques les vertus aristocratiques de son génie ample et grave et sa passion des rythmes nostalgiques et riches. Son père, ancien officier de l'armée impériale, le destinait au métier des armes, tout en encourageant les dispositions pour la musique qu'enfant, il manifestait. A douze ans, Edouard Lalo obtient, au conservatoire de Lille, dans la classe de Leplus, le premier prix de solfège, et, à quinze ans, dans la classe de Muller, le premier prix de violon. Pierre Baumann, violoncelliste, qui, pendant dix ans, appartint à l'orchestre viennois qui exécutait, en première audition, les symphonies de Beethoven, eut une influence décisive sur la formation spirituelle de l'adolescent, auquel il donnait des leçons de composition. A seize ans, Edouard Lalo vient à Paris, et entre au Conservatoire, dans la classe d'Habeneck. Il s'est refusé à suivre la carrière militaire à laquelle son père voulait le contraindre et a rompu avec ses parents. Ce n'est qu'après vingt ans de solitude et de pauvreté qu'il se réconciliera avec les siens. Mais il ne s'est point délivré d'un atavisme héroïque. Plus tard, dans le *Roi d'Ys*, on retrouvera la puissante flamme, la vigueur désintéressée, la survivance chevaleresque du soldat. Dans les réactions les plus obstinées, le même destin nous garde.

L'enseignement meyerbeerien du Conservatoire ne pouvait convenir au tempérament ni à la pensée d'Edouard Lalo. Après un court stage de six mois, il quitte l'établissement officiel pour se consacrer plus librement à la composition musicale, guidé par les conseils de Julien Schulhoff et Crèvecœur. Dès 1845, il a achevé son premier *trio* en *ut* mineur, qui marque une date dans la musique française de chambre. C'est là, peut-être, la première production musicale de ce genre, en notre pays. Les deux premières parties de cet essai éloquent, audacieux, nous révèlent déjà cette puissante individualité rythmique, si étrangère aux fadeurs, aux facilités brillantes qui étaient alors de mode.

Successivement, Edouard Lalo écrit *Six chansons* de Béranger — dont la dernière, le *Vieux Vagabond*, est fort belle d'expression et déjà bien personnelle à l'auteur de *Namouna* — un nouveau *trio* en *si* mineur, un *quatuor* en *mi* bémol, pour instruments à cordes, une *sonate* pour piano et violon, deux symphonies, deux *quintettes* qui n'ont jamais été publiés, six mélodies sur des poèmes de Victor Hugo. En 1855, il connaît Armingaud, Jacquard et Mas et fonde un quatuor, devenu plus tard célèbre et où il tient la partie d'alto. Ce fut là le premier noyau de cette *Société classique* qui devait donner tant de parfaites exécutions des maîtres du passé. Edouard Lalo faisait ainsi retour vers les plus glorieux souvenirs de la musique, se familiarisait avec les façons des grands lyriques, se retrempait dans leurs vastes énergies. Il démonte les constructions techniques, analyse les compositions des classiques et, à leur clarté, découvre son évangile intérieur. Désormais il laissera faire à son esprit tout l'ouvrage de son cœur.

A cette époque, Edouard Lalo se lia d'amitié avec Eugène Delacroix. Chaque vendredi, le grand peintre romantique venait à l'appartement que Lalo habitait, rue Duphot, pour écouter les musiques dont il était épris. L'auteur de l'*Entrée des croisés à Constantinople* fut, de son côté, pour une part, l'éducateur fervent et ingénieux du compositeur. Son influence sérieuse et féconde ne me paraît pas niable. Ce large sens du décor, ces coloris somptueux et profonds, cette passion de la vérité, de l'expression juste, pure et violente, cette concentration de la personnalité se retrouveront également chez le peintre et le musicien. Malheureusement, les relations de ces deux artistes nous sont restées assez obscures. Les longues lettres qu'ils échangèrent, les lithographies et les eaux-fortes que Delacroix dédia à Edouard Lalo demeurent introuvables. Sans les témoignages de leurs amis, et de M. Pierre Lalo, nous saurions peu de chose sur cette pathétique fraternité. Quel hasard précieux nous fera découvrir ce monument d'intelligence et d'amitié, plein des secrets qui présidèrent aux premières productions décisives modernes de l'art national?

Edouard Lalo qui venait d'épouser, en 1865, son élève, Mlle Julie-Marie-Victoire Bernier de Maligny, est pris de plus vives ambitions. En 1867, il a achevé une partition théâtrale, sur un livret de Charles Beauquier, *Fiesque*, et prend part au concours de musique dramatique. Deux courts ouvrages en un acte, *le Magnifique*, de Philippot et *la Coupe et les lèvres*, de Canoby, sont